



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2014

N° 2014-10-17-05

**CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE
À TEMPS NON COMPLET 28/35
SERVICE ANIMATION ET JEUNESSE**

Le 17 octobre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2014

Date d'affichage de la convocation : 8 octobre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – Mme MILLOT – M. CHOUARD – M. ROULIN – Mme GIROD – Mme DORTA BERMEJO – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – M. BESSON – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

Mme MARTIN	donne pouvoir à	M. FENAT
Mme THILLY	donne pouvoir à	Mme MILLOT
M. MOUROUGANE	donne pouvoir à	Mme DETERM
Mme PERNET		

<u>Membres en exercice</u> :	27
<u>Membres présents</u> :	23
<u>Procurations</u> :	3
<u>Votants</u> :	26

Secrétaire de séance : Mme DETERM

**5/ CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 2^{ème} CLASSE
À TEMPS NON COMPLET 28/35
SERVICE ANIMATION JEUNESSE**

Rapporteur : Mme DETERM

Un agent actuellement en poste au centre de ressources est recruté en contrat CUI CAE depuis le 7 avril 2013.

Le contrat qui arrive à échéance le 6 octobre 2014 ne peut être renouvelé pour cet agent.

Compte tenu :

- De la nécessité de poursuivre la multiplicité et la qualité des services offerts à la population (atelier informatique, couture, arts créatifs, cuisine – aide administrative – aide aux devoirs, nouvelles activités périscolaires), la nécessité de répondre aux besoins en cantine et d'accompagner dans les écoles la mise en place de l'Espace Numérique de Travail.
- De notre souhait de permettre à un agent compétent qui donne toute satisfaction à sa hiérarchie et aux usagers d'être maintenu à son poste.
- De notre politique de résorption de la précarité de l'emploi.

Il vous est proposé de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour une durée de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2014.

Le temps de travail entre les différentes fonctions se répartit ainsi :

- Centre de ressources : 21 heures,
- Service de cantine : 4 heures,
- Espace numérique de Travail : 3 heures.

Cette répartition pourra être modifiée par un arrêté selon les nécessités de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission de la jeunesse, éducative et vie associative du 6 octobre 2014 ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 7 octobre 2014 ;

OUI l'exposé qui précède,

AUTORISE la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe de 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2014.

DIT que ce nouveau poste sera ajouté au tableau des effectifs.

Résultat du vote :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 3
- Abstention : 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX